

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-2127 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que / *The French Committee for Accreditation certifies that :*

**VERIFAVIA SAS
33 AVENUE DU MAINE
75015 PARIS**

SIREN : 520641093

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard* : **NF EN ISO/IEC 17029:2019**
et aux règles d'application du Cofrac / *and Cofrac rules of application*
en tant qu'organisme de validation/vérification / *As an validation/verification body*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

DONNÉES ET DÉCLARATIONS / DATA AND CLAIMS

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-2127 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **24/05/2024**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **28/02/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

DocuSigned by:
Hélène GIBERGE
B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-2127 Rév. 1.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-2127 Rév. 1.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-2127 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

VERIFAVIA SAS
33 AVENUE DU MAINE
75015 PARIS

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) /			
19.2.1 - Vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre #			
Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.1m	Groupe d'activités 12 <i>Activités aériennes (émissions et tonnes-kilomètres)</i>	NF EN ISO 14065: 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-6, L.229-14) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre

Section Inspection

19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) / 19.2.2 - Vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport maritime #			
Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.2b	Evaluation des plans de surveillance, vérifications des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre, des déclarations d'émissions partielles et des déclarations des données agrégées au niveau de la compagnie	NF EN ISO 14065: 2021 Règlement d'exécution (UE) 2015/757 modifié par le règlement (UE) 2023/957 Règlement délégué (UE) 2023/2917	Règlement (UE) 2015/757, modifié par le règlement (UE) 2023/957, concernant la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport maritime Règlement d'exécution (UE) 2023/2449 portant modalités d'application du règlement (UE) 2015/757 en ce qui concerne les modèles à utiliser pour les plans de surveillance, les déclarations d'émissions, les déclarations d'émissions partielles, les documents de conformité et les déclarations au niveau de la compagnie Règlement délégué (UE) 2023/2776 modifiant le règlement (UE) 2015/757 en ce qui concerne les règles pour la surveillance des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime et toute autre information utile Règlement délégué (UE) 2023/2849 complétant le règlement (UE) 2015/757 en ce qui concerne les règles relatives à la déclaration et à la soumission des données d'émissions agrégées au niveau de la compagnie Règlement délégué (UE) 2023/2917 relatif aux activités de vérification, à l'accréditation des vérificateurs et à l'approbation des plans de surveillance par les autorités responsables conformément au règlement (UE) 2015/757

Section Inspection

19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) / 19.2.3 - Vérification des déclarations portant sur les émissions de gaz à effet de serre ou leur compensation dans le secteur du transport aérien			
Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.3a	Vérifications des déclarations d'émission CO2	NF EN ISO 14065: 2021 Manuel technique environnemental CORSIA volume IV	Programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) Annexe 16 à la Convention relative à l'aviation civile internationale - Protection de l'environnement - Volume IV - Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation civile internationale (première édition, octobre 2018)
19.2.3b	Vérification des rapports de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols effectués à l'intérieur du territoire national	NF EN ISO 14065: 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067	Code de l'environnement (articles L.229-55 à L.229- 50 et articles R.229-102-1 et R.229-102-13) Décret n° 2022-667 du 26 avril 2022 relatif à la compensation des émissions de gaz à effet de serre Arrêté du 26 avril 2022 fixant le pourcentage minimum des réductions d'émissions générés par des projets sur le territoire de l'Union européenne pour respecter les obligations de compensation des exploitants d'aéronefs prévus à l'article R.229-102- Arrêté du 6 février 2023 relatif à l'accréditation des vérificateurs et à la vérification des rapports de compensation des émissions de gaz à effet de serre des vols effectués à l'intérieur du territoire national

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à VERIFAVIA SAS

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence de PARIS	33 AVENUE DU MAINE 75015 PARIS

Date de prise d'effet : **24/05/2024** ^{DS}
PCA

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-2127 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr